

1. Quels sont les résultats de la consultation publique tenue l'hiver dernier?

Les citoyens ont participé en grand nombre à la démarche de participation publique. Nous avons eu plus de 500 répondants au sondage en ligne et plus de 500 citoyens présents en personne ou en ligne aux soirées d'information. De plus, les enregistrements des soirées d'information disponibles sur le site web de la Ville comptent plus de 800 visionnements depuis leur mise en ligne.

Les résultats de la consultation sont très clairs : les citoyennes et les citoyens sont majoritairement et fortement en faveur que la Ville investisse dans de nouvelles infrastructures sportives et communautaires modernes et à proximité :

- 94 % des personnes sondées ont répondu être en accord avec ces investissements;
- 90 % des personnes sondées ont répondu être d'accord avec la construction d'un nouveau centre avec piscine intérieure.

Nous avons aussi bien capté que la population est impatiente de voir le projet de centre sportif et communautaire se concrétiser. Parmi les autres faits saillants de la consultation, notons :

- l'importance du contrôle des coûts et des impacts sur les finances de la Ville;
- la volonté des citoyens d'être bien informés sur l'avancement du projet;
- le maintien de la majorité des services pendant la construction;
- la préservation et la valorisation d'un maximum d'espaces verts.

2. Le projet de Centre sportif et communautaire (CSC) est-il confirmé?

Oui, le projet va officiellement de l'avant! Le conseil municipal a adopté une résolution en ce sens à sa séance de mai.

3. En quoi consiste le projet de CSC exactement?

Il s'agit du projet de centre sportif présenté lors de la consultation publique de l'hiver dernier. Tous les services et installations inclus au projet précédent se retrouvent dans cette nouvelle version (V2) mais répartis différemment : piscine intérieure, gymnase, salles d'entraînement et multifonctionnelles, piste de course, studios, etc.

4. Sur quelles bases les membres du conseil ont-ils pris leur décision?

La vision du conseil municipal est de construire un centre sportif et communautaire qui deviendra un lieu rassembleur où les Monteroises et Monterois pourront se rencontrer, se saluer et bâtir un véritable esprit communautaire. Ces nouvelles infrastructures modernes et sécuritaires permettront la promotion et la pratique d'un grand nombre d'activités physiques, culturelles et communautaires.

Les principes directeurs qui ont guidé les élus sont :

- La réponse à la demande et aux besoins des citoyens
- La conservation des composantes du projet initial
- La réalisation d'un projet plus adapté et d'un meilleur rapport qualité-prix
- Le maintien des services pendant la construction sans la relocalisation du personnel
- La préservation et la valorisation des espaces verts
- La construction d'infrastructures pour aujourd'hui et pour demain
- L'amélioration de l'intégration architecturale sur l'avenue Roosevelt

Il s'agit d'un projet d'infrastructure qui améliorera non seulement la qualité de vie des résidents, mais qui assurera des lieux de travail adéquats, fonctionnels et selon les normes pour les employés.

5. Où sera-t-il construit?

Le nouveau Centre sportif et communautaire sera construit entre le centre des loisirs (REC) actuel et l'hôtel de ville. On pourra bien sûr y accéder à partir du stationnement intérieur.

6. Quel est l'échéancier du projet et à quel moment pourrons-nous profiter des installations?*

Juin 2023	Appel d'offres pour professionnels pour la préparation du Programme fonctionnel et technique (PFT), c'est-à-dire le document qui définit nos besoins de façon précise (première étape d'un projet conception-construction)
Été 2023	Préparation du PFT et du devis de performance
Hiver 2024	Appel d'offres pour mandat de conception-construction
Été 2024	Octroi du contrat de conception-construction
Automne 2024	Début des travaux
Automne 2026	Achèvement des travaux
Hiver 2027	Mise en service

** Il s'agit d'un échéancier préliminaire qui pourrait être modifié.*

7. Le REC actuel sera-t-il démoli avant la construction du nouveau centre?

Non, le REC actuel (construit en 1967) ne sera pas démoli avant l'ouverture du nouveau centre afin que les citoyens puissent continuer d'utiliser les installations. Le maintien des services est un souhait de la population et une priorité pour le conseil municipal.

8. Y aura-t-il perte d'espaces verts?

Non, nous avons entendu les citoyens et nous prenons acte de leur volonté de conserver le maximum d'espaces verts. Nous travaillerons avec ces priorités en tête pour que le futur Centre sportif et communautaire permette de préserver un maximum de végétation.

9. Combien coûtera le Centre sportif et communautaire et quel sera l'impact pour les contribuables?

Les estimations financières pour la construction du nouveau centre sportif et communautaire sont encore préliminaires, mais nous nous engageons à tenir les citoyens informés.

Pour réaliser le projet en minimisant les coûts pour les contribuables, le conseil municipal a opté pour le mode conception-construction (CC) qui permet une meilleure prévisibilité (pas de mauvaise surprise) et un contrôle des coûts accru (aucun dépassement de coûts majeur possible).

10. En quoi consiste le mode conception-construction?

Le mode conception-construction est un service clé en main pour la Ville. Ce mode permet de donner l'ensemble du mandat au même soumissionnaire qui devient alors responsable de réaliser les plans, les devis et qui procède ensuite à la construction. C'est un avantage important et il y en a plusieurs autres :

- Meilleure prévisibilité (pas de mauvaise surprise)
- Contrôle des coûts accru (aucun dépassement de coûts majeur possible)
- Diminution du nombre d'appels d'offres et de contrats à gérer (grande économie de temps)
- Simplification de la coordination entre les différents intervenants
- Réduction des litiges avec le constructeur et les autres fournisseurs

11. Allons-nous être tenus informés des prochaines étapes du projet?

Absolument! Le conseil municipal s'est engagé à tenir la population informée des avancées du projet de Centre sportif et communautaire. Plusieurs outils de communication seront développés et mis à jour régulièrement afin de diffuser largement et de manière transparente les nouvelles informations sur le projet.

12. Qu'advient-il des autres composantes du Quartier sportif et communautaire (QSC) qu'on nous a présentées cet hiver?

La construction du nouveau Centre sportif et communautaire constitue l'élément phare et le premier livrable de la vision du QSC du conseil municipal. Les autres éléments de la vision s'ajouteront éventuellement lors de nouvelles phases au cours des prochaines années. Cette vision du QSC est un projet d'amélioration des infrastructures de la Ville de Mont-Royal, à long terme.